

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 22 mars 2019	N° 2019-143

Convocation du 15 mars 2019

Aujourd'hui vendredi 22 mars 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Cécile BARRIERE
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia JARTY-ROY
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Thierry MILLET à Mme Gladys THIEBAULT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Kévin SUBRENAT à M. Alain TURBY à partir de 12h10
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne BREZILLON à partir de 10h25
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Dominique HICKEL à partir de 10h35
M. Philippe FRAILE-MARTIN à M. Marc LAFOSSE à partir de 10h25 et jusqu'à 12h30
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART à partir de 12h15
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h25
Mme Christine PEYRE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h25
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE jusqu'à 10h30
M. Alain SYLVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h40

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 22 mars 2019	Délibération
	Direction de la communication	N° 2019-143

31ème Édition du Forum Cap'Com à Bordeaux les 3, 4 et 5 Décembre 2019 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Monsieur Franck RAYNAL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Cap'Com est l'association qui, depuis 30 ans, fédère, anime et représente les professionnels de la communication publique et territoriale. Elle met en réseau près de 25 000 communicants des collectivités locales, des administrations, des organismes publics et du secteur associatif. Elle s'adresse aussi à tous ceux qui s'intéressent à la communication publique : élus, collaborateurs de cabinets, managers publics, universitaires, consultants, agences de communication et prestataires spécialisés, contribuant ainsi à la connaissance et à la reconnaissance du métier.

Le forum CAP'COM permet aux professionnels d'échanger sur leur métier et pratiques, de mutualiser leurs expériences, de les confronter aux analyses d'experts et d'universitaires.

Il se déroule chaque année dans une ville différente, organisé en partenariat avec les différents niveaux de collectivités du territoire d'accueil (Ville, Département, Région), il a été décidé que la 31^{ème} Edition se tiendrait à Bordeaux, les 3, 4 et 5 Décembre 2019 en Centre-ville et au Palais des Congrès de Bordeaux, après Le Havre en 2016, Marseille en 2017 et Lyon en 2018.

Le Forum, conçu par le Comité de pilotage de CAP'COM définit les thématiques et prépare les débats en collaboration avec les services de la Métropole afin de mettre en avant les compétences de son territoire sur les sujets qui lui sont propres. CAP COM s'engage par ailleurs, à diffuser ce programme tout au long de l'année dans ses supports de communication (newsletter, journal, actualité site internet, campagne sur France Inter).

L'Édition 2019 sera rythmée de la façon suivante :

- Une journée de visites pro pour découvrir sous l'angle de la communication publique les réalités du territoire, ces innovations, son patrimoine.

- Un cycle de conférences et d'ateliers au Palais des Congrès
- Une soirée de remise du Grand Prix organisée avec le tissu culturel du territoire,
- Une mise en avant des initiatives locales portées par les collectivités avec prise de parole de leurs représentants.

Avec plus de 1 000 participants qui animent le forum CAP'COM durant trois jours, l'impact économique sera important sur l'agglomération bordelaise (location, hébergement, restauration). A cet effet, il a été proposé d'attribuer à cette association, une subvention de 30 000 €.

	BUDGET PREVISIONNEL 2019	REALISE N-1
Budget	651 000	697 000
Charges de personnel/budget global	22 500	24 500
% de participation de BM/Budget global	4.6	5,7
Participation des autres financeurs/Budget global :	294 000	315 000
- Collectivités (Lyon)	-	146 000
- Collectivités (territoire Nouvelle-Aquitaine)	80 000	-
- Aides privées	163 000	163 000
- Europe	6 000	6 000

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier l'article 10 relatif à l'obligation de conclure une convention pour toute subvention accordée à une association d'un montant supérieur à 23 000 euros, ainsi que les conditions d'attribution,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°200-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération n° 2015/0252 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la commission d'examen des subventions du 12 Octobre 2018,

VU le dossier de demande de subvention en date du 9 Juillet 2018 et le budget prévisionnel 2019 de l'association,

ENTENDU le rapport de présentation

1. **CONSIDERANT** l'intérêt pour Bordeaux Métropole de soutenir financièrement l'Association CAP'COM lors de la 31^{ème} Edition du Forum CAP'COM à Bordeaux et fédérer la communication publique et territoriale à travers les actions de Bordeaux Métropole et des communes qui la composent dans ses différents domaines de compétences.

DECIDE

Article 1 : une subvention de fonctionnement de 30 000 euros TTC est attribuée à l'Association CAP'COM au titre de l'année 2019.

Article 2 : le projet de convention destiné à régler les modalités administratives et financières du versement de la subvention est approuvé.

Article 3 : le Président est autorisé à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : la dépense correspondante de 30 000 euros sera imputée au Budget Primitif de l'exercice 2019, au chapitre 65 – article 65748– fonction 0220.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 mars 2019

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 26 MARS 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 26 MARS 2019</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Franck RAYNAL</p>
---	---